

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire

**Présents :** Monsieur Frédéric MURA, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	20

**Absents ayant donné un pouvoir :** M. Gérard HUET à M. Philippe BAUMY, Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, Mme Mariline BOUCLET à M. Hervé LHOMME, Mme Vanessa CHABOURINE à Mme Magali BLANLUET.

**Date de la convocation**

20 juin 2025

**Date d'affichage**

20 juin 2025

**Objet de la délibération**

**1- Commande publique  
1-1 Marchés publics**

**Absents excusés :** M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY,

A été nommé secrétaire : M. Philippe BAUMY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**2025-048 - Dossier de consultation pour « le curage, le désamiantage et le déplombage » de l'ancien EHPAD**

Considérant la nécessité de nettoyer l'ancien EHPAD avant de réaliser les travaux de réhabilitation, le cabinet « Atelier Poinville » a rédigé un dossier de consultation des entreprises pour réaliser ces travaux,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

La commission « aménagement du territoire » du 25 juin 2025 est favorable à la réalisation de ces travaux.

et publication ou notification

3/7/2025

La consultation des entreprises sera passée en procédure « marché à procédure adaptée ».

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe BAUMY, adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour « le curage, le désamiantage et le déplombage de l'ancien EHPAD »,

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 045-214501421-20250626-2025\_48-DE



- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la consultation du marché,

Le secrétaire de séance  
Philippe BAUMY



Pour copie conforme

Le Maire  
Frédéric MURA

